

LA PAUVRETE EN BELGIQUE

La pauvreté n'épargne pas nos pays. Ainsi en Belgique, 15 % de personnes sont considérées comme pauvres, soit un million et demi. Les dernières statistiques de la Banque nationale (BNB) révèlent que plus de 354.000 personnes étaient surendettées en octobre dernier, une augmentation de 16.000 depuis janvier 2007. Aujourd'hui, on ne s'endette plus seulement pour acheter une télévision ou une voiture mais de plus en plus pour acheter des biens de première nécessité. Même ceux qui ont un travail ne sont pas à l'abri comme en témoignent les syndicats qui citent le chiffre de 20 % de travailleurs pauvres. Les causes de cet appauvrissement sont connues : perte du travail et travail précarisé, maladie, pensions insuffisantes, augmentation du coût de la vie... Une situation inacceptable dans un pays qu'on ne peut qualifier de pauvre.

Qu'est-ce qui se cache derrière ces chiffres ? Philippe Defeyt est président du CPAS de Namur. Il côtoie la pauvreté au quotidien et connaît bien ses visages. Ils ont pour noms Juliette, Rita, Franck, Olivier, Nicole, Germaine.... (1)

Des pauvres en Belgique ?

Jusqu'en décembre 2000, hommes politiques, syndicalistes, membres d'associations... tenaient un discours plutôt rassurant sur la pauvreté. Cette problématique ne faisait pas partie des priorités. En décembre 2000, le Conseil européen de Laeken décide de lui donner une même définition dans tous les pays européens. Est déclarée pauvre la personne qui gagne moins de 60 % du revenu médian, ce qui signifie pour une personne seule moins de 900 €/mois et pour une famille avec deux enfants moins de 1900 €/mois.

Ce nouvel indicateur européen sème la consternation : le nombre de pauvres a doublé en Belgique !

Ce chiffre fournit-il une idée réelle de la pauvreté ? Pas sûr ! Juliette est veuve, elle a 65 ans et dispose d'une allocation d'handicapée, soit 1.100 € par mois. Juliette n'est pas considérée comme pauvre, pourtant, pendant des mois, elle n'a pas eu de logement et n'a pas pu voir ses enfants et petits-enfants... autant de manifestations de précarité affective, culturelle et autres. Olivier et Rita et Frank et Nicole sont deux couples de pensionnés qui disposent de 1.200 €/mois. Tous les deux sont précarisés mais l'un possède sa maison, l'autre pas. Peut-on affirmer qu'ils vivent le même degré de précarité ?

En mai 2002, le gouvernement fédéral adopte la loi sur le droit à l'intégration sociale. L'idée est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine mais pas question de « profiter » du système ! Il faut faire preuve d'une volonté d'intégration dans la société. Un revenu d'intégration sociale (RIS) est accordé à ceux qui n'ont plus rien. Mais, comme beaucoup de minimas sociaux, il est inférieur au seuil de pauvreté : 725 €/mois pour une personne seule, 970 €/mois pour un couple.

Les indicateurs dont nous disposons se révèlent insuffisants pour mesurer réellement la pauvreté et depuis quelques années, des chercheurs développent de nouvelles pistes. Ils prennent notamment en considération les facteurs de déprivation, autrement dit, ils veulent savoir de quoi les personnes précarisées sont privées, prenant en compte également les facteurs immatériels. En travaillant sur une

pauvreté subjective, on prend conscience que certains, considérés selon l'indicateur européen comme pauvres, ne se ressentent pas comme tels. Ainsi Germaine, une dame âgée qui dispose d'une petite pension mais qui a une certaine vision de la vie et des valeurs différentes en terme de consommation que celles des générations plus jeunes. Véronique et Marc, par contre, ne font pas partie de ceux que l'on considère comme pauvres mais ils vivent de nombreuses difficultés et ont peur de perdre leur emploi. La vision subjective apporte de nouveaux éléments sur le vécu de la pauvreté.

On peut aussi se demander de quoi une personne a besoin pour vivre décemment en incluant la nourriture, le logement, mais également la mobilité, la culture, les frais médicaux et scolaires, etc. Selon que l'on prend un indicateur ou un autre, la vision de la pauvreté sera différente.

Qui pousse les portes des CPAS ?

Le public qui vient frapper aux portes des CPAS est encore restreint heureusement, c'est le plus précarisé. Il représente 45.000 personnes en Wallonie dont un tiers de jeunes de moins de 25 ans, soit un jeune sur 25. Quatre chômeurs sur dix, exclus ou suspendus du chômage, arrivent dans les CPAS wallons.

Arrêtons de croire qu'on n'y trouve que des gens du quart monde. Aujourd'hui, bien d'autres personnes bénéficient du RIS durant une période de leur vie. Ainsi Jeanne, abandonnée à 50 ans par son mari et qui se retrouve sans rien ou Max, un jeune sans ressources dont les parents sont séparés. Le public est de plus en plus hétérogène.

Cessons de croire également qu'il existe un stock de pauvres ou de chômeurs ou de handicapés.... On vient au CPAS quand on est dans le besoin et on repart dès que l'on a retrouvé un statut, un emploi, un logement...

Les bénéficiaires reçoivent un certain nombre d'avantages comme un tarif électrique social, une aide pour participer à des activités culturelles ou sportives, etc. Lorsqu'ils quittent le CPAS, ils en sont privés et il n'est pas rare d'entendre des chômeurs par exemple dire « on est mieux au CPAS ». Et ils ont raison ! Cela doit nous amener à nous interroger sur le fonctionnement de notre système social. Le CPAS est le dernier filet de protection quand tous les autres ne fonctionnent plus mais ces autres filets devraient fonctionner ! Il n'est pas normal que, tant dans les représentations que dans les faits, des régimes d'assistance deviennent meilleurs que des régimes de sécurité collective.

On peut regretter ce que le président du CPAS appelle le manque d'appétence. Des activités culturelles sont proposées sur base volontaire mais peu y répondent et c'est décourageant. La constatation est la même vis-à-vis du travail.

Au quotidien, les CPAS ont aujourd'hui à gérer des situations de plus en plus lourdes : souffrances psychiques graves, vies brisées, échecs répétés, assuétudes...

Une autre réalité est celle des couples qui émargent tous les deux au CPAS ou au chômage et qui possèdent deux domiciles dont un fictif parce que c'est plus intéressant sur le plan économique. Il s'agit parfois d'une simple boîte aux lettres, louée 150 à 200 €/mois. Cela montre qu'on n'a toujours pas trouvé de solution collective. On peut même se demander s'il y a la volonté de résoudre ce problème qui est celui de l'individualisation des droits et de faire en sorte que les formes de solidarités courtes ne soient plus pénalisées. Se mettre ensemble est logique pour économiser mais cette solidarité est cassée dans notre système social.

Les deux missions des CPAS

Les CPAS ont deux missions. La première, légale, consiste à accorder ou non le RIS et là, il n'est pas difficile de décider si quelqu'un y a droit ou non. L'autre mission dépasse le cadre légal et est de l'ordre de la solidarité. On sait que le RIS ne procure pas une vie décente alors certains CPAS fournissent des aides comme le remboursement des soins de santé, la prise en charge des frais scolaires, etc. tandis que d'autres refusent de le faire. Question de choix politique qui en pose une autre : celle de l'équité existant entre les citoyens d'un même pays.

Parler de la pauvreté, c'est d'abord parler de l'inégalité dans la distribution et la redistribution des revenus qui devraient être augmentés. Il faut se battre sur le terrain pour plus d'équité et pour une meilleure application de la loi de 2002.

Pour éviter les pièges à la pauvreté, il est nécessaire de mettre au point des avantages sociaux qui accompagnent les personnes dans leur parcours de vie au lieu de les enfermer.

Enfin, il est indispensable de mener une réflexion sur le logement qui doit être pris en compte dans l'aide accordée par le CPAS. On ne peut pas soutenir de la même manière quelqu'un qui possède son logement et quelqu'un qui est obligé de payer une location. Les trois quarts des bénéficiaires du RIS sont dans ce dernier cas, ce qui représente pour eux une charge très lourde. La Flandre l'a compris et a mis en place un système de compensations pour ceux qui n'ont pas accès à un logement social.

Si les actions concrètes doivent s'inscrire dans un combat politique pour être durables, Philippe Defeyt, en est convaincu : nous pouvons bien plus que ce que nous croyons pour faire changer les choses !

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF - Plein Soleil

(1) Intervention lors des journées d'étude ACRF 2009

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

